

et par la pratique constante de l'épargne la plus petite, celle du sou.

2° De leur venir en aide par l'usage prudent du crédit.

3° D'assurer la pratique des vertus chrétiennes et sociales qui distinguent le bon citoyen, le travailleur honnête et laborieux, en exigeant avant tout des sociétaires-emprunteurs de sérieuses garanties morales, et d'augmenter ainsi la confiance mutuelle entre ses membres par des rapports économiques basés sur des sûretés d'un ordre aussi élevé.

4° De combattre l'usure au moyen de la coopération en offrant à tous ceux de ses membres qui le méritent par leur amour du travail, leur habileté, leur honnêteté et leur bonne conduite, le crédit dont ils ont besoin.

5° De féconder l'esprit d'initiative et le travail local par l'emploi prudent de l'épargne dans la circonscription même de la société, augmentant ainsi les bienfaits de cette épargne par son activité appliquée au progrès et au développement des ressources du milieu qui l'a produite.

6° De procurer graduellement à ses membres par des efforts persévérants, ayant pour objet l'épargne et, comme conséquence, une juste mesure de crédit, l'indépendance économique qui fait naître et grandir le sentiment de la dignité person-